

Qu'est ce que le DEVUSE permet d'évaluer ?

La méthode propose aux structures bénéficiaires d'évaluer un ou plusieurs projets sur la base un **référentiel composé de quatre dimensions : environnement, économie, social et culturel, partenariat et innovation.**

Six thématiques sont plus particulièrement concernées : jardins et cadre de vie, sensibilisation et l'éducation à l'environnement, chantiers environnementaux, gestion d'espaces protégés, coordination de réseau environnement, le conseil et l'ingénierie de projet. Les structures peuvent faire évoluer le référentiel selon leurs besoins, ce qui permet d'évaluer d'autres types d'activités.



Quelles sont les conditions nécessaires pour se lancer dans la démarche ?

L'utilité sociale étant en soit une question complexe, la mise en oeuvre du DEVUSE nécessite de réunir certaines conditions :

- Avoir déjà engagé une réflexion sur les objectifs et le projet de la structure.
- Etre en capacité de mobiliser élus, dirigeants et salariés dans un travail de fond sur une durée de 5 à 6 mois en moyenne et de missionner au moins un salarié sur la coordination et la formulation de l'évaluation.

Pour en savoir plus, contactez :

- Votre DLA départemental : www.avise.org
- Le CNAR Environnement : www.cnarenvironnement.org

DEVUSE

évaluer et valoriser
votre utilité sociale
en environnement





A quoi sert le DEVUSE ?

Le Dispositif d'Evaluation et de Valorisation de l'Utilité Sociale en Environnement (DEVUSE) a pour but d'aider les structures de l'Economie Sociale et Solidaire du secteur de l'environnement à **faire reconnaître et à valoriser leurs activités**, dans le cadre d'une démarche participative et d'un accompagnement extérieur.



Qui peut en bénéficier ?

Le DEVUSE se focalise principalement sur les **associations d'environnement** et leurs réseaux. Néanmoins le manuel comprend des fiches appui ciblées sur les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).



Pourquoi se lancer dans cette démarche ?

La mise en oeuvre du DEVUSE est une démarche volontaire. Les résultats vous permettront de :

- **Faire le point sur votre projet** de structure, vos actions et leur utilité, afin de mieux préparer l'avenir.
- **Communiquer d'une façon plus lisible et cohérente** auprès de vos partenaires, de leur donner une vue d'ensemble et une analyse détaillée de l'utilité de votre structure.
- **Etre force de proposition** dans l'élaboration conjointe d'action et la mise en place de conventionnements pluriannuels.
- **Mettre en perspective l'utilité sociale de votre structure** au regard des financements publics reçus, pour rendre compte à la société dans son ensemble.
- **Renforcer la dynamique interne** de votre structure en favorisant l'implication des membres dans une démarche participative.
- Vous engager dans une **démarche de professionnalisation**.

Vous bénéficierez d'un projet de structure plus cohérent suite à la redéfinition de vos finalités et objectifs, au regard de leur utilité. Vous pourrez mettre en place des outils de pilotage pérennes qui renforceront l'efficacité de votre action. Votre communication sera plus ciblée et vous permettra de renforcer vos relations partenariales.



Se faire accompagner

Le DEVUSE a été créé pour être mis en oeuvre à travers un accompagnement (individuel ou collectif), dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Cet accompagnement est gratuit.

Il vient soutenir la structure dans la mise en oeuvre de son autoévaluation en apportant connaissance méthodologique, outils et regard extérieur.

L'accompagnement permet d'inscrire l'évaluation et ses résultats dans le cadre d'une réflexion sur son projet à moyen et long terme.

